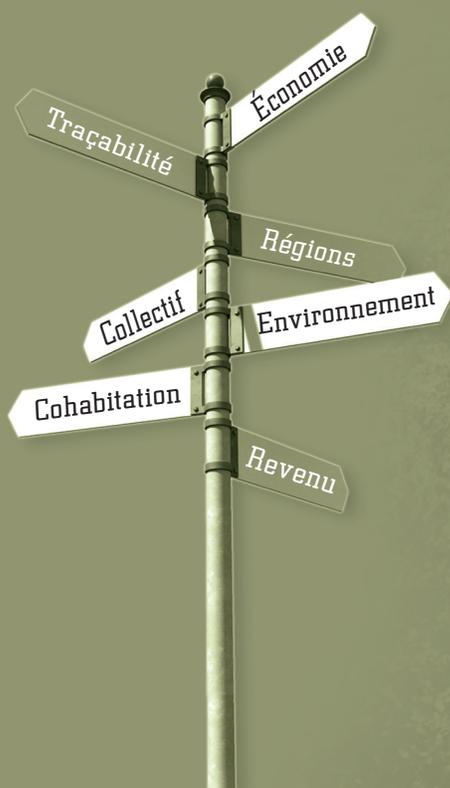




Sur les

CHEMINS d'une agriculture et d'un agroalimentaire **DURABLES**



Mémoire présenté à la
**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET
DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**



Le développement durable

Une manière de penser et de vivre

Pour Nicole Huybens¹, « ... le développement durable est une manière nouvelle d'envisager les activités humaines : satisfaire les besoins de l'homme et contribuer au développement social dans un environnement sain, par le moyen d'une activité économique en santé.

« Le développement durable, dans sa signification la plus intéressante pour tous les humains d'aujourd'hui et de demain, désigne donc des actions et des décisions qui sont à la fois écologiquement soutenables, économiquement rentables et socialement acceptables. Les projets de développement durable vont prendre en considération tous ces critères sans que l'un soit trop privilégié par rapport aux autres. Pour faire du développement durable, il faut résister à la tendance à prendre une décision sur la base d'un seul critère, qu'il soit économique ou environnemental. Il n'est pas question de faire un désert économique dans un paradis écologique ou un désert écologique dans un paradis économique!

« Comme toute forme d'éthique, le développement durable est exigeant; il est éclairé par des valeurs et des sentiments, par la rationalité, la responsabilité, l'intelligence, mais aussi par la solidarité avec les autres et l'amour qui nous lie à eux...qu'ils soient nos enfants et petits-enfants ou les enfants et petits-enfants de n'importe quel autre parent sur la terre. »

Notre Fédération adhère pleinement à cette définition du développement durable; nos actions collectives en témoignent quotidiennement. À cet égard, notre Plan conjoint a l'effet de 14 300 soudures qui unissent les producteurs, qui les aident à se prendre en main et à mettre en œuvre, dans leurs entreprises et dans l'organisation de la mise en marché, le concept de développement durable.

¹ Professeure, Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi
Article paru dans *Le Producteur de lait québécois*, avril 2007, p. 13-14.

Une politique nationale de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

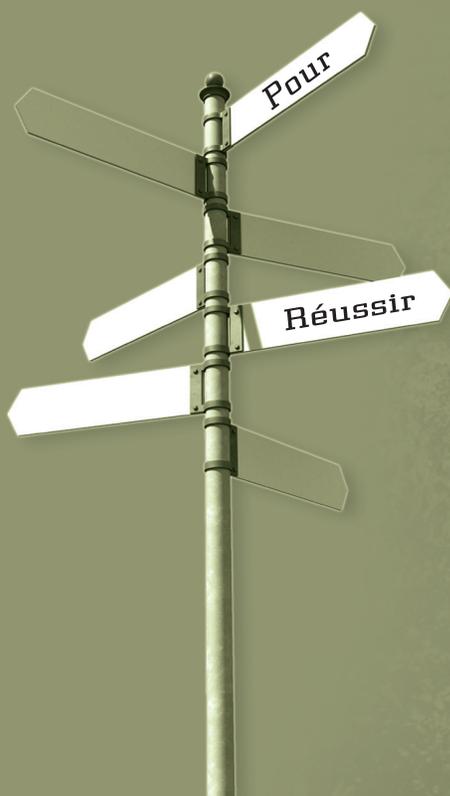
Qu'on se le dise, l'importance stratégique, économique, sociale et environnementale de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est telle que ce secteur devrait être traité comme une priorité d'État.

Ainsi, au même titre que la politique nationale de l'eau lancée en 2002, nous invitons le gouvernement du Québec à faire preuve d'une réelle volonté d'appuyer le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en se dotant d'une **politique nationale de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec**.

Le mandat de coordination gouvernementale pourrait être confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Celui-ci serait alors chargé de la mise en œuvre de la politique et verrait à s'assurer de la cohérence de toute action gouvernementale relative à ce dossier.

Une politique nationale de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise doit prévoir notamment, mais non limitativement :

- une réglementation gouvernementale intelligente, notamment en matière d'environnement;
- un environnement d'affaires concurrentiel, notamment en matière de gestion des risques, de création de chaîne de valeur, d'accès aux marchés, de sécurité du revenu, de recherche et d'innovation;
- un contrôle rigoureux des frontières, notamment en matière de volume et de qualité des produits importés (application de la règle de réciprocité);
- une réglementation qui assure un étiquetage simple, complet et véridique des produits et l'identification du pays d'origine;
- des plans conjoints intégrateurs, propriété collective des producteurs, agissant comme levier du développement et de la consolidation de l'industrie agroalimentaire québécoise, favorisant la souveraineté alimentaire, l'offre de produits différenciés, l'agriculture de proximité et le commerce équitable, de la terre à la table .



Préambule

L'industrie bovine canadienne se relève graduellement d'une grave crise déclenchée en 2003, celle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Cette crise aura marqué les esprits et secoué en profondeur le secteur bovin québécois. Cette difficile épreuve pour notre sphère d'activité a aussi mis en lumière des faiblesses structurelles de la filière; la dépendance des abattoirs et du marché états-unien, ainsi qu'un sérieux déséquilibre quant au rapport de force entre les maillons de la filière, le plus à risque étant, aujourd'hui encore, celui des producteurs.

Malgré ce contexte difficile, les producteurs de bovins se sont montrés proactifs, passant d'un syndicalisme de revendications à un syndicalisme d'actions, voire d'affaires. Ils ont acquis collectivement les principaux encans et les principaux abattoirs de bovins du Québec; Levinoff-Colbex (bovins de réforme) et Billette (bouvillons), améliorant ainsi leur position concurrentielle et répondant à l'une de leurs priorités : se rapprocher des consommateurs.

Somme toute, l'industrie bovine québécoise s'est renforcée au cours de cette période de grande incertitude grâce, en partie, au levier collectif que constitue le Plan conjoint. Sans notre Plan conjoint, beaucoup d'encans seraient fermés et les deux principaux abattoirs de bovins du Québec n'existeraient peut-être même plus aujourd'hui. Heureusement, les industriels du secteur ont vu dans le Plan conjoint non pas une menace, mais une solution à leurs problèmes, un atout pour sécuriser leurs approvisionnements, les aider à faire face à la concurrence extérieure et assurer leur avenir.

Les crises successives qui ont jalonné le parcours de notre Fédération à travers les 30 dernières années auront aussi catalysé nos plus grandes avancées. Nos outils collectifs, notre ténacité et notre capacité à innover nous ont permis de relever les nombreux défis inhérents au développement et à la croissance de toute nouvelle production.

Il nous importe aujourd'hui, devant les commissaires, de réitérer notre engagement à produire une viande saine, de qualité, au plus bas coût possible, qui répond mieux que jamais aux besoins et aux attentes des consommateurs, le tout, en contribuant au développement économique, social et durable du Québec.

Sommaire

Introduction

p. 5

1. La production bovine au cœur de l'économie des régions

p. 7

2. Des producteurs à l'écoute des consommateurs

p. 13

3. Un environnement d'affaires équitable et compétitif

p. 17

4. Vers l'intégration « collective »,
un nouveau modèle d'organisation de la mise en marché

p. 23

Conclusion

p. 26

Notes

p. 27

Principales sources d'information

p. 28

Introduction

C'est avec grand intérêt que la Fédération des producteurs de bovins du Québec participe à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Nous attendons des résultats tangibles et des actions concrètes découlant des travaux de cette grande consultation publique.

Nous souhaitons également que notre contribution puisse guider la société québécoise sur les chemins d'une agriculture et d'un agroalimentaire plus durables.

Dans la première partie de notre mémoire, nous soulignons l'importance qu'occupe la production bovine dans l'ensemble agricole québécois, et tout particulièrement dans les différentes régions. Ensuite, nous faisons la démonstration que les producteurs de bovins sont véritablement à l'écoute des consommateurs.

Nous poursuivons en suggérant un certain nombre de solutions à envisager dans le but de constituer un environnement d'affaires compétitif; qu'il s'agisse de contrôles aux frontières, de réglementations environnementales, de sécurité du revenu ou de valorisation des sous-produits d'abattage en produisant du biodiésel.

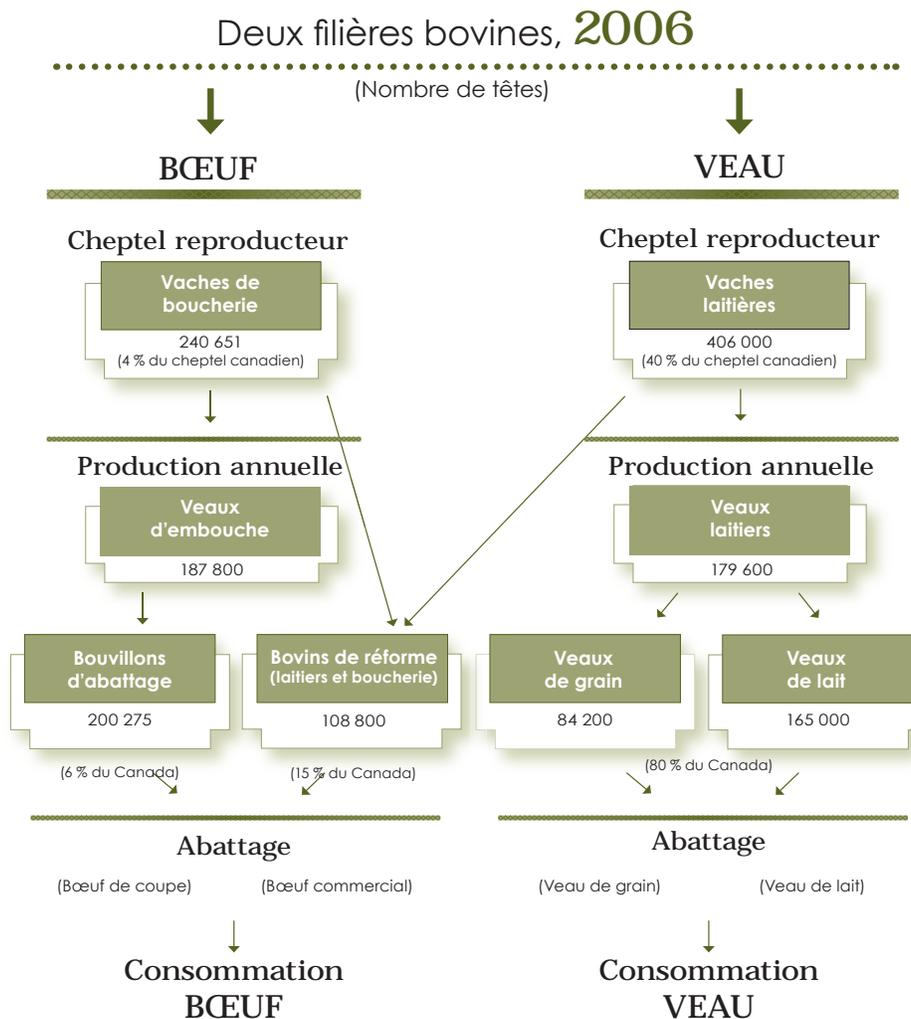
Enfin, nous présentons un nouveau modèle d'organisation de la mise en marché axé sur l'intégration collective de la chaîne de valeur et sur le partenariat avec les experts du secteur pour assurer le développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

1

La production bovine au cœur de **L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS**

1.1 Une production, deux grandes filières

Le secteur bovin comprend deux grandes filières en développement continu, la viande de bœuf et la viande de veau. Des produits distincts découlent de chacune de ces filières, soit le veau de grain et le veau de lait pour la filière veau, le bœuf de coupe et le bœuf commercial pour la filière bœuf.



1.2 Les producteurs de veaux d'embouche : gardiens d'un immense territoire vert

La production bovine québécoise est en pleine croissance depuis une vingtaine d'années, avec un rythme annuel dépassant souvent les 10 % dans les secteurs du veau et du bouvillon. En 2006, les producteurs de bovins ont commercialisé plus de 925 000 bovins pour une valeur à la ferme de 648 M\$. Cela représente 160 000 têtes de plus qu'en 2000 et près de 110 M\$ de ventes supplémentaires. En termes de recettes monétaires, la production bovine se classe au 3^e rang en importance au Québec pour les productions animales, après les productions laitière et porcine.

À l'échelle canadienne, le Québec est un joueur dominant dans la production de veau puisqu'il assure 80 % de la production. En outre, la moitié de notre production est écoulée hors frontière, ailleurs au Canada et aux États-Unis principalement. La situation est différente dans la filière du bœuf. Malgré la croissance des dernières années, le Québec ne produit que 6 % du bœuf de coupe (bouvillons) et 15 % du bœuf commercial (bovins de réforme) canadiens. Aujourd'hui encore, le Québec importe l'équivalent de 60 % du bœuf (bouvillons et bovins de réforme) qu'il consomme. On ne peut qu'aspirer à mieux!

Réparti sur tout le territoire québécois, l'élevage vache-veau (les « naisseurs ») a su se développer dans des zones aux conditions pédoclimatiques très variées. Les prairies et les pâturages, où poussent des plantes pérennes (vivaces), constituent la base alimentaire des bovins de boucherie.

Au Québec, cette production occupe plus de 400 000 hectares de terres agricoles, ce qui représente 20 % de la superficie totale cultivée. À peine 6 % de ces superficies sont exploitées en cultures annuelles.

Réalisant un chiffre de vente à la ferme de plus de 128 M\$ en 2006, les 5500 producteurs vache-veau sont véritablement des agents du développement durable de l'agriculture québécoise.

Au plan économique, leur présence dans l'ensemble des régions, occupant même le premier rang dans certaines zones, contribue à l'activité socio-économique régionale en exploitant souvent des terres ayant un moins fort potentiel pour d'autres types d'agriculture. Également, cette production représente une des rares portes d'entrée pour la relève agricole. En effet, les investissements nécessaires pour démarrer dans ce secteur sont largement inférieurs à la plupart des autres secteurs agricoles. Cette production s'exerce aussi à plein temps comme à temps partiel. Enfin, la production vache-veau s'inscrit parfaitement dans une démarche visant à favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise.

Au plan social, la production vache-veau favorise une saine cohabitation entre les agriculteurs et les autres citoyens ruraux. Les entreprises de veaux d'embouche gèrent leur fumier sous forme solide. Il est plutôt rare que cet élevage soulève des plaintes liées au bruit ou aux odeurs. En outre, il contribue à embellir le paysage rural, au grand bonheur des citoyens ruraux et des citadins.

Au plan environnemental, les grandes superficies en prairies et pâturages amènent de multiples avantages, notamment au chapitre de la préservation de la biodiversité végétale et animale. Elles contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en agissant comme puits de carbone. En outre, il s'agit d'un milieu pratiquement exempt de pesticides qui fournit un habitat propice à la faune. Enfin, étant donné leur faible densité animale, les entreprises vache-veau disposent de superficies en cultures généralement bien supérieures aux surfaces requises pour l'épandage du fumier de leur troupeau. Elles sont donc en mesure de recevoir les excédents de fumier des autres productions animales, en plus de valoriser les boues des municipalités et des papetières. En hiver, les bovins sont souvent gardés dans des enclos d'hivernage extérieurs dûment aménagés (voir section 3.3).

Les 5500 producteurs vache-veau agissent comme des gardiens du patrimoine rural, en occupant et en façonnant le paysage québécois. Cette production concilie particulièrement bien les trois paramètres du développement durable et constitue un véritable rempart au déclin de la biodiversité.

1.3 Les producteurs de bouvillons : élever des animaux tout en cultivant la terre

La production de bouvillons consiste à engraisser le veau d'embouche jusqu'à ce qu'il atteigne son poids d'abattage. Au Québec, les bouvillons reçoivent une alimentation de base riche en fibres et en eau, complétée par du maïs-grain, mais aussi de nombreux sous-produits de l'industrie agroalimentaire (brasseries, distilleries, usines d'éthanol et maraîchères, etc.). Cette ration alimentaire rend ici impossible l'élevage sans sol, un atout non négligeable pour la gestion des risques environnementaux.

En effet, les producteurs doivent disposer de terres nourricières à proximité de l'entreprise afin de limiter le transport coûteux des aliments riches en fibres et en eau, tout comme le transport pour disposer du fumier. Cela contribue à expliquer la taille modeste de nos parcs d'engraissement. Ceux-ci sont d'ailleurs de taille plus modeste que ceux de l'Ouest canadien ou américain. On est bien loin de « l'industrialiculture »!

L'utilisation de la technique des amas de fumier solide entreposé temporairement au champ (essentiellement l'hiver) permet aux « finisseurs » québécois de maintenir leurs coûts de production à des niveaux compétitifs. Elle permet aussi de développer leur entreprise en conservant la gestion de leurs fumiers sous forme solide, avec les avantages que cela procure aux plans agronomique, économique, environnemental et au chapitre des odeurs (voir section 3.3).

Le potentiel de développement du secteur est tributaire du droit d'utilisation de la technique de l'entreposage temporaire du fumier solide en amas au champ, partout au Québec, sans égard à la taille de l'entreprise, mais à la seule condition que cela soit réalisé selon les normes établies.

1.4 Les retombées importantes du secteur des bovins de boucherie

Au Québec, les 200 000 bouvillons élevés par les quelques centaines de producteurs spécialisés représentent une valeur à la ferme de plus de 244 M\$ en 2006.

En l'absence de données québécoises sur les retombées du secteur des bovins de boucherie (une étude de la Fédération est en cours actuellement), nous avons estimé les retombées économiques du secteur des bovins de boucherie au Québec, en nous appuyant sur les coefficients déterminés par une étude réalisée par l'Université de Guelph à partir des données de l'année 2005, et ce, pour le compte de l'Ontario Cattlemen's Association (OCA)¹.

En appliquant les principales conclusions de l'étude ontarienne au contexte québécois, nous estimons que la production québécoise de bovins de boucherie aurait généré, en 2005, 40 M\$ de revenu de travail direct, et 80 M\$ additionnels de revenu de travail indirect, pour un total de 120 M\$.

Plus de 2492 emplois directs auraient été créés, ainsi que 2624 emplois indirects, totalisant 5116 emplois. Le produit intérieur brut (PIB) généré par la production de bovins de boucherie en 2005 (valeur ajoutée) se serait élevé à près de 119 M\$ direct et presque 181 M\$ en PIB indirect, pour un total de 300 M\$.

L'étude ontarienne calcule également les retombées pour le secteur de l'abattage et de la transformation de viande de bœuf. En considérant que les 200 000 bouvillons du Québec étaient tous abattus au Québec, le secteur d'abattage générerait 66 M\$ de revenu de travail direct, et 136 M\$ additionnels de revenu de travail indirect, pour un total de 202 M\$. Plus de 1067 emplois directs seraient créés au Québec ainsi que 4754 emplois indirects totalisant 5822 emplois. Le PIB généré par la production de bovins de boucherie en 2005 (valeur ajoutée) s'élèverait à près de 103 M\$ direct, et presque 283 M\$ en PIB indirect, pour un total de 386 M\$.

1.5 Le bœuf commercial issu des bovins de réforme, mieux valorisé

On ne saurait parler de viande de bœuf sans souligner la contribution de la viande issue des bovins de réforme. La réforme des vaches laitières et de boucherie permet la valorisation des animaux qui ont complété leur rôle en production de lait ou de veaux d'embouche. Ainsi, les revenus provenant des bovins de réforme qui, par ailleurs, ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires avant leur mise en marché, permettent aux entreprises laitières et de vache-veau de compléter avantageusement leur structure de revenus.

Le bœuf commercial est destiné principalement à la restauration rapide. Au Québec, cela représente 29 % du bœuf que l'on produit. En outre, le Québec compte pour 15 % de la production canadienne de bœuf commercial. Le cheptel laitier québécois fournit l'essentiel de notre bœuf commercial. Ailleurs au Canada, la plus grande part est issue du cheptel vache-veau.

Les revenus annuels générés par la vente des bovins de réforme et des petits veaux laitiers s'élèvent respectivement à quelque 43 M\$ et 38 M\$ en 2006.

Avec la présence de Levinoff-Colbex sur son territoire, le Québec se positionne comme chef de file de l'est du Canada en matière de valorisation des animaux de réforme.

En outre, 50 % de ses approvisionnements originent de l'extérieur de la province. Levinoff-Colbex engage près de 400 employés et a réalisé des ventes de plus de 120 M\$ en 2006.

La fermeture des marchés extérieurs aux bovins âgés de plus de 30 mois et à leur viande a des impacts négatifs à la fois sur le prix de vente de la viande et sur le coût d'achat des animaux.

1.6 Veaux de grain et veaux de lait : un complément indispensable à la production laitière

La production de veaux lourds découle tout naturellement de la production laitière. Les veaux qui ne sont pas destinés au remplacement du cheptel laitier sont engraisés comme veaux lourds, soit en veaux de lait ou veaux de grain, dépendamment de leur régime alimentaire.

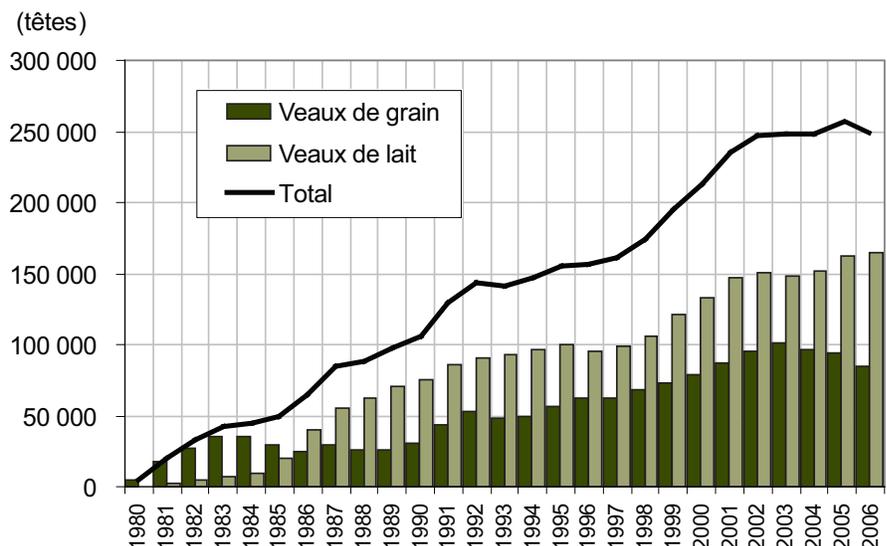
C'est vers le début des années '80 que la production de veaux lourds a pris naissance au Québec. S'inspirant du modèle européen, des producteurs ont créé cette toute nouvelle production afin de valoriser ce qu'on appelait à l'époque les sous-produits de l'industrie laitière, soit les petits veaux laitiers et les surplus structurels de poudre de lait.

Aujourd'hui, la production de veaux lourds au Québec, c'est plus de 600 producteurs agricoles spécialisés et des revenus à la ferme se chiffrant à 195 M\$. C'est aussi une industrie en amont et en aval moderne. Elle est dynamique, génère plus de 1000 emplois directs ainsi qu'une masse salariale évaluée à 30 M\$, et tout autant en achats d'intrants.

La filière s'est développée d'une manière efficace en s'orientant à la fois sur les besoins du marché domestique et à l'exportation. La très grande majorité des veaux lourds produits dans la province y sont aussi abattus et transformés. Les retombées économiques sont de ce fait très importantes pour le Québec.

L'évolution du secteur au cours des 25 dernières années a été extraordinaire; d'environ 5000 têtes en 1980, la production de veaux lourds atteint aujourd'hui quelque 250 000 têtes (voir figure 1).

Figure 1 - Évolution de la production



Source : FPBQ

Aujourd'hui, le Québec produit près de 80 % de la production canadienne de veau lourd, malgré que son cheptel laitier ne représente que 40 % du cheptel canadien. Un grand nombre de petits veaux laitiers sont donc importés des autres provinces et du nord-est des États-Unis pour être valorisés ici au Québec.

En outre, plus de 94 % des abattages canadiens de veau lourd sous inspection fédérale sont réalisés au Québec. La filière québécoise du veau lourd est devenue tellement importante qu'elle représente, à elle seule, la moitié de la production états-unienne.

L'industrie en amont et en aval a suivi le développement de la production de veau lourd. Des usines ultramodernes de fabrication de lacto-remplaceurs, des centres de tri pour les petits veaux laitiers, une vaste expertise de professionnels vétérinaires et techniciens d'élevage en soutien direct aux producteurs, des abattoirs et des usines de transformation modernes spécialisées dans le veau constituent cette filière.

L'évolution de la filière du veau lourd du Québec est un exemple de succès commercial, à la fois sur le marché local et à l'exportation. Dès 1983, les producteurs ont créé un fonds de promotion du veau. C'est maintenant plus de 1 M\$ qu'ils investissent annuellement dans la promotion et le développement des marchés. Les résultats sont au rendez-vous. D'un niveau de consommation presque nul au début des années 80, les québécois consomment aujourd'hui près de 3 kg de veau par personne par année en moyenne, soit le double de la moyenne canadienne, et près de 10 fois la consommation moyenne états-unienne.

Plus du tiers de la production est exportée aux États-Unis, principalement en produits transformés. Une partie importante est également dirigée vers les autres provinces canadiennes. De récentes percées ont été réussies en Asie et au Moyen-Orient.

L'avantage concurrentiel de l'industrie québécoise du veau s'explique principalement par la qualité du produit, l'expertise aux niveaux de la production et de la transformation, ainsi que le partenariat au sein de la filière. La coordination qui s'y est implantée bénéficie à tous les maillons de la filière. L'amélioration constante des techniques de production, la régularisation de l'offre pour répondre aux besoins du marché et l'amélioration de la qualité du produit sont le reflet de l'efficacité globale de la filière. Au surplus, les volumes relativement importants de viande de veau produite au Québec lui permettent d'occuper une place de leader sur le marché nord-américain.

2

Des producteurs

à l'écoute des **CONSUMMATEURS**

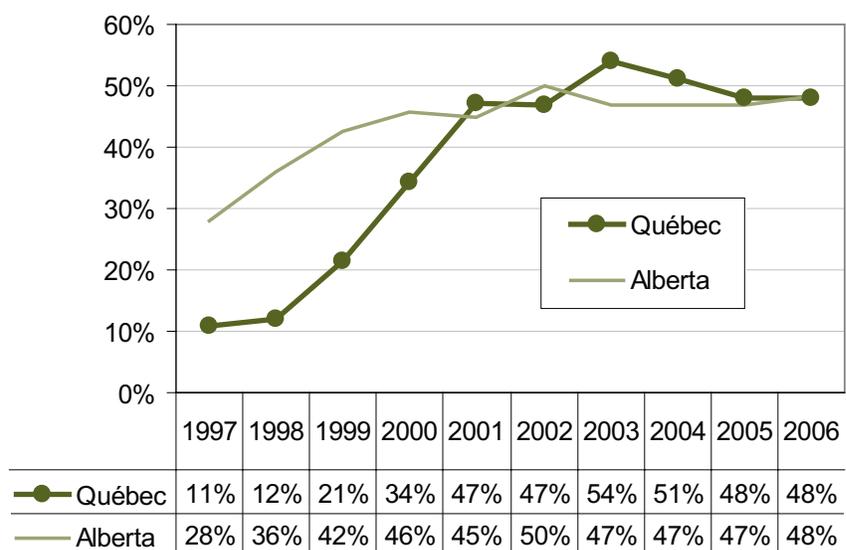
Des plus en plus soucieux de la relation étroite qui existe entre leur alimentation et leur santé, les consommateurs exigent aujourd'hui des aliments savoureux mais également nutritifs et sains (innocuité et salubrité). Ils désirent en connaître l'origine et se préoccupent de plus en plus du respect de l'environnement et du bien-être animal. Le commerce équitable et l'agriculture de proximité font dorénavant partie des valeurs que prônent les consommateurs.

Les éleveurs de bœuf et de veau du Québec sont particulièrement soucieux de répondre adéquatement aux préoccupations des consommateurs, car nous croyons, nous aussi, que « C'est dans le lien entre l'agriculture et l'aliment que se construit l'identité d'un peuple »¹.

2.1 Le bœuf du Québec : dans la cour des grands

Aujourd'hui, la qualité des bouvillons produits au Québec est égale à celle des bouvillons élevés ailleurs au Canada et aux États-Unis. Cette qualité se mesure notamment par le degré de persillage, qui constitue un élément de marketing et de différenciation du produit commercialisé par les détaillants et le secteur des HRI (hôtels, restaurants et institutions) (figure 2).

Figure 2 - Qualité des carcasses de bouvillons (degré de persillage AAA)



Source : FPBQ

Bœuf Qualité Plus (BQP)

Basé sur l'approche HACCP², le programme BQP procure un encadrement serré des pratiques de production à la ferme dans le but de produire efficacement des bouvillons et de la viande bovine de qualité.

Le cahier de charges contient des éléments et des mesures spécifiques de régie d'élevage, d'alimentation, de suivi sanitaire et de biosécurité. En 2006, quelque 40 000 bouvillons (20 % de la production) ont été produits conformément à BQP. On prévoit doubler ce volume en 2007.

L'amélioration de la qualité se mesure aussi par la plus grande uniformité du poids des carcasses, le bagage génétique et l'âge des bouvillons à l'abattage. Là encore, le produit québécois se compare avantageusement à ce qu'offre la compétition. L'avant-gardisme des producteurs québécois se manifeste également à d'autres niveaux. Ainsi, au cours des dernières années, le programme BQP a été développé. Ce dernier vise l'amélioration globale du produit en proposant une série de normes et de procédures qui s'articulent autour de points de contrôle critiques (base HACCP). La traçabilité jusqu'au consommateur et l'identification du pays d'origine nous permettront bientôt, nous le souhaitons, de valoriser ces caractéristiques auprès des consommateurs.

2.2 Le veau : un produit haut de gamme

Le veau du Québec est reconnu pour sa qualité et son uniformité. Notre volume de production est tel que nous en exportons la moitié, majoritairement aux États-Unis, mais également ailleurs au Canada, en Asie et au Moyen-Orient.

En réponse aux préoccupations des consommateurs, les producteurs de veaux de grain et de veaux de lait ont cessé l'utilisation d'implants d'hormones de croissance depuis avril 2004. Au chapitre de l'innocuité et de la salubrité, les producteurs de veaux s'impliquent maintenant dans l'implantation d'un programme HACCP à la ferme. Un projet pilote vient d'ailleurs d'être mis en place dans quelques fermes du Québec.

2.3 La viande de bœuf et de veau du Québec : une fierté qui doit être tracée et identifiée

La collaboration étroite entre les producteurs de bovins, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et Agri-Traçabilité Québec (ATQ) a débouché en 2002 sur la mise en place d'un système unique d'identification et de traçabilité qui est aujourd'hui reconnu et envié. Grâce à la traçabilité implantée dans toutes les fermes bovines du Québec, il est maintenant possible de connaître la ferme d'origine d'un bovin et de le suivre dans ses déplacements. Ce système permet d'assurer une surveillance sanitaire, de la ferme à l'abattoir, et de protéger la santé publique, tout comme celle du cheptel. Les identifiants servent

également à la régie du troupeau et à l'application des programmes de sécurité du revenu.

La crise de l'ESB et les contraintes reliées à l'exportation de bovins et de viande bovine ont permis de tirer profit de cette traçabilité. L'obtention des dates de naissance réelles des veaux nés au Québec procure aux producteurs et aux abattoirs un avantage concurrentiel. Cela permet notamment de faciliter l'exportation des produits québécois de viande de bœuf et de veau au Japon, un marché très lucratif.

Considérant les préoccupations grandissantes des consommateurs à l'égard de l'origine et même de « l'histoire » des produits qu'ils consomment, sachant également qu'ils sont de plus en plus disposés à miser sur une agriculture de proximité, il faut absolument que le gouvernement complète, rapidement, par voie réglementaire, le travail entamé entre la ferme et l'abattoir. Dorénavant, la traçabilité doit être étendue à l'ensemble des maillons de la filière, et se rendre jusqu'au consommateur.

En outre, l'étiquetage des produits est à revoir de fond en comble. Au cours des dernières décennies, « on est passé d'une information rare à une information surabondante, mais bourrée de manipulation et de mensonges. »³ Le consommateur est berné, notamment en ce qui concerne le concept de « pays d'origine ». L'agriculture et l'agroalimentaire d'ici en font les frais. Là encore, les gouvernements se doivent d'agir.

Quelques définitions⁴

Produit du Canada :

Produit dont au moins 51 % du total des coûts directs de production ou de fabrication est canadien et dont la dernière transformation substantielle a lieu au Canada.

Aliments du Québec :

Peut être considéré comme un aliment du Québec, tout produit entièrement québécois ou dont tous les ingrédients principaux proviennent du Québec, et pour lequel toutes les activités de transformation et d'emballage sont réalisées au Québec.

Aliments préparés au Québec :

Peut être considéré comme un aliment préparé au Québec, tout produit dont plus de 50 % des ingrédients sont d'origine québécoise et dont au moins 80 % des frais liés aux activités de transformation et d'emballage sont encourus au Québec.

Lorsque la matière première n'est pas disponible en quantité ou en qualité adéquate au Québec, elle peut provenir d'ailleurs. Dans ce cas, 100 % des activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec.



- ➔ La Fédération demande au gouvernement du Québec d'adopter et d'appliquer une réglementation obligeant la traçabilité des viandes de bœuf et de veau jusqu'au consommateur, ainsi que l'identification du pays d'origine.
- ➔ La Fédération demande au gouvernement fédéral de modifier sa définition de « produit du Canada », en adoptant les approches retenues pour « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » et d'allouer les ressources financières et humaines requises pour en surveiller l'application.
- ➔ La Fédération demande aux gouvernements de revoir l'étiquetage de tous les aliments pour valider la véracité des allégations et, surtout, pour mettre en évidence l'origine exacte de l'aliment consommé.

3

Un environnement

d'affaires **ÉQUITABLE ET COMPÉTITIF**

3.1 Un contrôle rigoureux du volume et de la qualité des produits importés

Le bœuf et le veau évoluent dans un contexte de mondialisation des marchés. La compétition est vive et souvent injuste et inéquitable. À cet égard, il est inconcevable que des produits d'ailleurs de moindre qualité se retrouvent sur nos marchés, en compétition avec les produits locaux, sans que les consommateurs ne le sachent.

Le récent scandale de la *mélatamine* est un exemple de plus qui invite l'industrie et les gouvernements à redoubler de prudence et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'innocuité et la salubrité des aliments importés.

Également, dans nombre de pays d'où sont importés des produits bovins, les normes environnementales, phytosanitaires et zoosanitaires sont bien moins sévères qu'ici. Des produits qui sont bannis ici sont encore utilisés ailleurs. Qui plus est, la main-d'œuvre bénéficie rarement de conditions de travail adéquates et semblables à celles en vigueur chez nous. Il relève de la responsabilité du gouvernement de contrôler, voire interdire l'entrée au pays de produits agricoles et alimentaires produits dans des conditions moins rigoureuses qu'ici. Il lui incombe d'établir les conditions d'une concurrence loyale pour les producteurs d'ici. Des gestes pressants doivent être posés.

Le gouvernement canadien doit également mieux contrôler les volumes importés. Par exemple, au cours de la période qui a suivi le déclenchement de la crise de l'ESB en mai 2003, le Canada a finalement décidé de cesser d'importer de la viande de bœuf et de veau au-delà des contingents convenus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sans appliquer les tarifs douaniers prévus dans les circonstances. Nous souhaitons ardemment qu'il cesse définitivement cette pratique d'émission de permis supplémentaires d'importation. Le gouvernement du Québec doit appuyer les demandes des producteurs et de l'industrie auprès du gouvernement canadien.

Pour réussir

- La Fédération demande aux gouvernements de faire davantage d'inspections des produits agricoles et alimentaires importés pour attester de leur qualité et de leur innocuité et pour s'assurer que ces produits ont été cultivés, élevés ou fabriqués en suivant des normes aussi rigoureuses que les nôtres (application de la règle de réciprocité pour les produits importés).
- La Fédération demande aux gouvernements de cesser définitivement l'émission de permis supplémentaires d'importation de viande de bœuf et de veau, au-delà des contingents de base convenus dans le cadre de l'OMC.

3.2 Pour une véritable sécurité du revenu

Il est bien documenté que dans plusieurs pays du monde, l'agriculture est soutenue. Le *Farm Bill* américain et la PAC¹ européenne en sont de bons exemples. Il relève donc de la responsabilité de nos gouvernements de s'assurer que des programmes de sécurité du revenu efficaces et compétitifs soient disponibles aux producteurs d'ici. D'ailleurs, considérant l'inefficacité démontrée de la politique agricole canadienne relativement à la gestion des risques, il est doublement important que le Québec joue un rôle de premier plan à cet égard.

Selon M. Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, dans le contexte de la mondialisation, « *la guerre principale aujourd'hui dans le monde, c'est la guerre du marché contre l'État.* »² Pour notre Fédération, la survie de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est tributaire de l'issue de cette guerre. Voilà pourquoi le gouvernement doit disposer de moyens suffisants pour la gagner.

La poursuite du désengagement de l'État dans la régulation des marchés et le soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire nous serait fatale.

Cela dit, le Québec doit explorer des avenues qui lui permettraient de varier les véhicules par l'intermédiaire desquels le soutien est apporté aux producteurs. Par exemple, il est essentiel que les voies empruntées par l'Europe, soit un soutien basé sur le développement régional, l'occupation du territoire, la protection de

l'environnement, la qualité des produits et le bien-être animal, soient explorées. Dans le contexte des négociations commerciales en cours, il serait sage de réfléchir à la modulation des formes d'aides financières, de façon à les rendre plus efficaces et moins attaquables dans le cadre de l'OMC.

Ainsi, sans recommander *de facto* des modifications fondamentales à nos outils de sécurité du revenu, nous sommes convaincus de la nécessité d'agir de façon proactive et visionnaire. Bien évidemment, quel que soit le contenu ou l'orientation de cette réflexion, cela n'enlève en rien à la responsabilité du gouvernement d'y consacrer les ressources nécessaires afin qu'ils soient compétitifs. Le soutien politique, administratif et financier de l'État, quelles que soient ses modalités, demeure un incontournable. Il faut que les pouvoirs publics donnent à l'agriculture et à l'agroalimentaire québécois un modèle économique viable.

3.3 Une réglementation environnementale intelligente

À l'instar de l'ensemble de la société, les producteurs de bovins ont pris le virage vert. Ils ont modifié de façon importante leurs pratiques de production afin de maximiser la protection de l'environnement.

Un vaste portrait agroenvironnemental a été réalisé dès 1998 auprès de la plupart des producteurs agricoles du Québec. Ce portrait exhaustif a permis de connaître l'état de la situation environnementale des fermes bovines québécoises, d'identifier les points forts et de cibler les actions à entreprendre. Il a surtout contribué à assurer la prise en charge des enjeux environnementaux par les producteurs et à consolider leur détermination à agir en tant qu'agents de développement durable.



Pour réussir

→ La Fédération demande au gouvernement du Québec d'adopter une politique agricole et agroalimentaire appuyée sur une vision à long terme, et qui soit compétitive, adaptée et évolutive.

La principale priorité d'action retenue pour le secteur bovin concerne la gestion des fumiers en relation avec la protection de l'eau. Les producteurs ont préconisé une approche où l'on tient compte de l'efficacité globale de la gestion des fumiers (entreposage, transport et épandage), en optant pour la gestion des fumiers sous forme solide, en amas au champ et dans les enclos d'hivernage.

Les producteurs, par le biais de leur Fédération et en partenariat avec le MAPAQ et le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP), ont été proactifs en faisant réaliser, depuis une dizaine d'années, plusieurs projets de recherche sur les amas au champ et les enclos d'hivernage aménagés.

Ces projets ont confirmé l'efficacité agroenvironnementale de ces pratiques. Des guides ont aussi été diffusés auprès des producteurs et des intervenants pour faciliter l'adoption et encadrer la gestion de ces pratiques : le *Guide de conception des amas de fumier au champ*³ et le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*⁴. Rappelons en terminant que ce dernier guide a reçu le Prix Valorisation de l'Agriculture remis par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette reconnaissance en matière environnementale vient renforcer notre option en faveur d'une autoresponsabilisation des producteurs.

Le développement réalisé dans le secteur vache-veau au cours des dernières décennies repose essentiellement sur l'utilisation d'enclos d'hivernage extérieurs. Cette technique peu coûteuse, qui accroît considérablement la productivité et la santé du cheptel tout en réduisant la charge de travail, combine des aires d'alimentation et de couchage, des dispositifs d'abreuvement, des abris pour les veaux et une bande végétative pour capter

les eaux contaminées. Globalement, les enclos d'hivernage et les bandes végétatives (zone tampon pour protéger l'eau) n'occupent que 2 à 3 % des superficies cultivées par un producteur vache-veau.

Les producteurs vache-veau et les parcs d'engraissement priorisent aussi la gestion des fumiers sous forme solide et ils ont intégré la technique d'entreposage temporaire de fumier solide en amas au champ qui consiste à déposer régulièrement les déjections animales en amas sur les terres agricoles en vue d'attendre la période propice aux épandages. Sur une ferme, les amas au champ n'occupent que 0,5 % des superficies cultivées. Une rotation des sites d'entreposage est réalisée à chaque année.

Grâce aux pratiques des amas au champ et des enclos d'hivernage aménagés, les producteurs de bovins du Québec souscrivent pleinement au concept du développement durable qui prône la conciliation des aspects social, économique et environnemental.

Au plan social, ces pratiques, qui génèrent du fumier sous forme solide, favorisent la cohabitation en réduisant les odeurs. L'entreposage du fumier dans les champs et l'aménagement des enclos d'hivernage loin des habitations conduisent aux mêmes avantages.

Au plan économique, ces pratiques minimisent de façon importante les investissements non productifs pour l'État et pour les producteurs. En effet, les amas au champ évitent de se doter de structures d'entreposage coûteuses, de l'ordre de 300 000 \$ pour un parc d'engraissement de 800 bouvillons. En outre, puisque le fumier est transporté au champ au fur et à mesure qu'il est produit, cela amène une meilleure répartition de la charge de travail dans l'entreprise. Quant aux enclos d'hivernage, ils

nécessitent moins d'investissement en bâtiments (capital non productif) et améliorent la santé et la productivité du cheptel ainsi que l'efficacité du travail. Le coût moyen des investissements pour aménager un enclos d'hivernage s'élève à près de 750 \$/vache pour les entreprises de petite taille (moins de 78 unités animales) et à près de 500 \$/vache pour celles de plus grande taille. À l'opposé, le coût d'un bâtiment froid avec structure étanche oscille autour de 2000 \$/vache.

Au plan environnemental, la gestion sous forme solide et l'entreposage au champ au fur et à mesure que le fumier est produit procurent de nets avantages sur les plans agronomique et environnemental. Cela permet notamment d'enregistrer des gains environnementaux significatifs en atténuant les risques de ruissellement à l'épandage, en augmentant les fenêtres d'épandage, et en diminuant les risques de compaction du sol puisque le transport du fumier est surtout effectué au cours de l'hiver et déposé dans les parcelles qui en ont véritablement besoin. Enfin, la recherche a démontré que ce n'est pas la taille du lieu d'élevage qui compte mais bien la taille de chacun des amas. Il en va ainsi pour les enclos d'hivernage aménagés.

Les avantages associés aux techniques d'entreposage au champ et d'enclos d'hivernage mettent bien en lumière la nécessité d'une réglementation environnementale plus intelligente.

Le concept de *Smart Regulation* (réglementation intelligente) doit impérativement guider le gouvernement dans la conception des politiques publiques, tout particulièrement en matière environnementale.

→ La Fédération demande au gouvernement du Québec d'appuyer sa réglementation environnementale sur le concept de *Smart Regulation* pour assurer la pérennité des techniques d'amas et d'enclos d'hivernage aménagés, partout au Québec, sans égard à la taille des élevages, pour autant qu'ils soient conçus et gérés selon les normes établies.

Le concept de *Smart Regulation* s'appuie sur des principes tels que : cohérence, flexibilité, efficacité, efficience. Ces deux derniers éléments sont particulièrement fondamentaux, en ce sens que les bénéfices associés à une réglementation doivent être supérieurs à ses coûts.

Or, une récente étude réalisée par ÉcoRessources Consultants a clairement démontré que les contraintes imposées à l'égard de l'utilisation de la technique des amas au champ sont incohérentes avec le concept de développement durable. En outre, une réglementation aussi restrictive par rapport aux amas au champ s'avère inefficace d'un point de vue sociétal (voir encadré). Si l'approche de *Smart Regulation* était privilégiée dans la conception de la réglementation environnementale, les amas

au champ et les enclos d'hivernage seraient non seulement permis, mais valorisés.

L'un des principaux risques associés à une réglementation non intelligente se situe au chapitre de la compétitivité. En effet, des obligations réglementaires indues se traduisent inévitablement en des écarts de compétitivité très nuisibles pour l'industrie. Les producteurs de bovins du Québec ont la ferme volonté de poursuivre le développement d'une filière bovine compétitive, dynamique et efficace. Pour ce faire, le gouvernement doit prendre part à cette marche vers l'excellence, en s'assurant que les outils mis en place, tant réglementaires, fiscaux que politiques, soient de nature à encadrer le développement de façon durable.

Des bénéfices qui n'en valent pas les coûts!

L'approche de la *Smart Regulation* consiste à analyser l'intelligence d'une norme à travers une série d'indicateurs. Ainsi, une réglementation peut être qualifiée d'intelligente si elle est :

- facile à mettre en œuvre;
- transparente et flexible;
- équitable et cohérente avec le cadre décisionnel du gouvernement;
- efficiente (atteindre l'objectif);
- efficace (atteindre l'objectif au moindre coût possible).

L'analyse de l'intelligence de la réglementation sur les amas au champ révèle que :

- l'imposition de restrictions relatives à l'utilisation de la technique des amas au champ engendre des coûts considérables pour les producteurs et la société, disproportionnés par rapport aux bénéfices environnementaux marginaux susceptibles d'en découler.

Il apparaît que plusieurs techniques connues de réduction des rejets de phosphore dans l'environnement s'avèreraient largement plus profitables que l'imposition de contraintes concernant les amas au champ, tout en permettant de conserver les avantages économiques, environnementaux et sociaux associés à cette technique porteuse en matière de développement durable.

3.4 La gestion des matières à risque spécifiées (MRS) et la récupération des animaux morts : une opportunité pour développer la filière des biocarburants

Dans un contexte où les producteurs doivent toujours trouver de nouvelles avenues pour valoriser leurs produits et sous-produits, et protéger durablement leur environnement, leur attitude visionnaire représente un atout indéniable. Voilà pourquoi nous avons fait réaliser des études sur la faisabilité de l'implantation d'une usine transformant les carcasses d'animaux morts et les sous-produits d'abattage en biodiésel.

Des partenariats stratégiques devront être conclus pour concrétiser ce projet. Pour minimiser les coûts et en garantir le succès, il importe également que les entreprises du secteur privé prennent part à la démarche et partagent leur vision à long terme avec les producteurs et le gouvernement.

Le gouvernement doit donc profiter de la conjoncture actuelle, qui requiert le retrait de l'alimentation animale des MRS pour le 12 juillet 2007, pour accompagner le secteur dans la concrétisation du projet de transformation des sous-produits animaux et des carcasses d'animaux morts en biodiésel. Considérant la demande croissante de la société pour des énergies plus respectueuses de l'environnement, la construction d'une usine de biodiésel apparaît plus que jamais d'actualité.



Pour réussir

- ➔ La Fédération demande au gouvernement du Québec de s'associer aux producteurs de bovins et aux partenaires privés pour valoriser les sous-produits d'abattage et les carcasses d'animaux morts en produisant du biodiésel.

4

Vers l'intégration « collective »,

un nouveau modèle **D'ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ**

Les orientations préconisées par les producteurs de bovins sont claires : leur revenu doit provenir prioritairement du marché. Au-delà des attentions portées à la qualité du produit et aux processus de production, dont il était question plus tôt, la Fédération est particulièrement active en ce qui a trait à l'évolution des mécanismes de mise en marché destinés à optimiser le prix net reçu par les producteurs (prix de marché moins coûts de transaction).

4.1 La masse critique nécessaire grâce aux plans conjoints

Au Québec comme ailleurs, pour se démarquer et obtenir une plus-value, il faut offrir aux consommateurs des produits fortement « personnalisés ». Actuellement, une telle approche découle généralement d'initiatives individuelles de producteurs. Mais compte tenu de leur faible volume, les coûts de transactions sont élevés. Bien que louable, l'approche individuelle fait en sorte que l'espace tablette occupé par ces produits, dits de niche, restera toujours minime et ce, même si toute la latitude requise est prévue dans nos règlements et conventions.

Pourtant, les grandes chaînes alimentaires sont intéressées à signer des ententes d'exclusivité avec leurs fournisseurs pour leur permettre de fidéliser leur clientèle. Or, pour atteindre l'efficacité et obtenir un réel impact, ça prend du volume! Nous en avons quelques exemples dans notre secteur.

Au Québec, cette masse critique n'est atteignable que dans le cadre d'une démarche collective. C'est ce que permettent les plans conjoints. Cette force du nombre est nécessaire pour les transformateurs, les grossistes et les distributeurs, grâce à cette capacité de faire tourner leurs usines et d'occuper l'espace tablette. Il en va de même pour les institutions gouvernementales et paragonnementales qui peuvent ainsi trouver le volume nécessaire pour remplir leurs commandes. Une stratégie nationale doit être élaborée pour encourager cette avenue.

Pour réussir

- ➔ La Fédération demande au gouvernement du Québec d'activer les travaux de la table filière agroalimentaire du Québec, en axant les efforts sur la souveraineté alimentaire, la différenciation des produits québécois, l'agriculture de proximité et le commerce équitable, dans le cadre des plans conjoints de mise en marché.

4.2 Le salut dans les partenariats d'affaires

La réussite des entreprises québécoise passe par un nouveau modèle d'affaires, adapté aux réalités des marchés mondiaux. « *Pour réussir dans cet environnement d'affaires complexe où les changements sont rapides et successifs, les entreprises québécoises doivent faire du judo avec la mondialisation. L'essence du judo, c'est que la souplesse peut vaincre la force.* »¹

Au cours des dernières années, l'établissement de partenariats stratégiques au sein de la filière bovine a constitué la principale stratégie employée par la Fédération pour favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits bovins.

Que l'on pense au partenariat ayant mené à la création de Réseau Encans Québec, propriété à parts égales des producteurs de bovins et du groupe privé STM ou, alors, ceux impliquant les deux principaux abattoirs québécois, Billette (bouvillons) et Levinoff-Colbex (bovins de réforme), dans lesquels les groupes de producteurs concernés détiennent respectivement 80 % et 100 % des actions.

Ce qui distingue notre approche, c'est que les anciens propriétaires des encans et des abattoirs sont impliqués avec nous dans la gestion des entreprises. L'intégration verticale collective, telle que nous la proposons, vise à ce que transformateurs et producteurs travaillent ensemble, en coordination maximale.

« Il est important que tous réalisent que la concurrence ne se situe pas à l'intérieur de la filière, mais provient de l'extérieur de celle-ci. »²

La Fédération croit que le développement de la filière passe obligatoirement par des ententes de partenariat où tout le monde trouve son compte. Pour réaliser un partenariat fort, chaque acteur doit apporter sa contribution. Le transformateur offre ses infrastructures, son expertise et son marché. Grâce à leur Plan conjoint, les producteurs offrent collectivement la matière première. Cela nous permet de négocier d'égal à égal avec les transformateurs, étant les uniques propriétaires collectifs de la matière première.

Ce « poids » dans la balance nous permet de conclure des partenariats équitables, de devenir des acteurs incontournables, de faire partie intégrante d'une filière bovine gagnante. Il permet d'équilibrer les intérêts en présence.

À cet égard, il faut reconnaître que la cogestion des plans conjoints, que certains suggèrent, voire recommandent, serait contre-productive et nuisible à la conclusion de partenariats producteurs-transformateurs. Nous nous opposons fermement à cette avenue.

Les résultats favorables de nos partenariats, à la fois en amont et en aval, sont la preuve que l'engagement à tous les niveaux de la chaîne est nécessaire. Ils dépendent de la capacité des parties à s'entendre sur leurs intérêts respectifs et communs, de partager une vision commune du développement de la filière et d'unifier leurs cultures d'entreprises.



Pour réussir

→ La Fédération demande aux gouvernements de l'accompagner dans ses démarches de partenariat en fournissant un appui politique, technique et financier lui permettant de conclure des ententes de partenariat en amont et en aval de la production, d'en atténuer les risques d'affaires et d'en assurer la compétitivité à long terme.

Aujourd'hui, notre Plan conjoint n'est plus perçu comme une entrave à l'organisation et au dynamisme de la mise en marché. Au contraire, il est considéré comme une solution pour créer une véritable chaîne de valeur. C'est précisément l'objectif que l'on vise.

À partir de ce moment, il devient plus facile de différencier nos produits pour se démarquer de la compétition et d'aller chercher les plus-values qu'offre le marché, améliorant ainsi le revenu net des producteurs, notre but ultime.

Notre Fédération croit fermement que l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est intimement lié à la capacité des secteurs à tisser des maillages serrés entre les producteurs collectivement, via leur Plan conjoint, et les transformateurs. Plus que jamais, l'agriculture et l'agroalimentaire québécois doivent mener un combat solidaire pour se positionner avantageusement sur les marchés et obtenir la faveur des consommateurs.

Pour assurer le succès de telles démarches de partenariat qui leur permettront de gravir la chaîne de valeur, les producteurs doivent être accompagnés. D'abord, les partenariats les plus incontournables et nécessaires à court terme sont parfois ceux qui sont les plus difficiles à mettre en place. C'est dans ce contexte qu'une intervention gouvernementale peut s'avérer essentielle, pour favoriser des rapprochements entre diverses organisations ou entreprises, lesquels seraient impensables autrement.

Enfin, les entreprises issues des partenariats doivent avoir la solidité financière requise pour faire face aux différentes éventualités qui se présenteront. Pour ce faire, un accompagnement financier du gouvernement est incontournable, de manière à assurer la compétitivité à long terme des nouvelles entreprises et atténuer les risques associés aux nouveaux projets.

4.3 Le rôle prépondérant de la Régie

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec contribue de façon tangible au développement et à la performance globale du système québécois de mise en marché. D'ailleurs, l'article 5 de la Loi stipule que : « *La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses*

entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. »³

La Régie a entrepris la mise en œuvre de son plan stratégique 2006-2009, avec l'intention de contribuer davantage à assurer l'équilibre dans la dynamique de la mise en marché. Nous partageons cette vision et nous sommes persuadés qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Loi pour atteindre cet objectif. Toutefois, pour que la Régie joue pleinement son rôle, il faut qu'elle dispose des moyens de ses ambitions, eu égard notamment au « ... développement de la mise en marché en concertation et partenariat » et à la mise en œuvre d'un « ... environnement réglementaire et conventionnel adapté à la dynamique des marchés. »⁴



→ La Fédération demande au gouvernement du Québec de maintenir le cadre actuel de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et de s'assurer que la Régie dispose de ressources humaines et financières suffisantes lui permettant la mise en œuvre complète de son plan stratégique 2006-2009.

Conclusion

Notre Fédération fonde ses actions sur une attitude constructive, ouverte, innovatrice et gagnante, avec le souci constant d'être connectée avec son environnement physique, humain et d'affaires. Les producteurs de bovins ont mis en place un réseau de commercialisation des plus avant-gardistes et profitables, qui tient compte des intérêts de chacun, qui recherche les consensus, la conclusion d'ententes gagnant-gagnant.

Nous avons fait la preuve au cours des dernières années que, tel un coffre d'outils sans cesse renouvelé, la Loi sur la mise en marché et le Plan conjoint recèlent encore aujourd'hui des mécanismes et des pouvoirs qui permettent de faire face aux nouveaux contextes des marchés. Leurs limites n'ont d'égales que l'imagination des individus.

Enfin, notre Fédération s'efforce d'agir en écocitoyenne car, reprenant la définition développée par Nicole Huybens, un écocitoyen « ... *ne se contente pas de s'indigner à propos de toutes sortes de choses sans faire quoi que ce soit pour tenter de changer ce qui est à sa portée. Il sait qu'il y a bien des problèmes à régler sur la planète, mais cela ne l'empêche pas d'agir à son niveau. Il ne pense pas que ce sont les autres qui doivent commencer avant lui. Il se sent responsable de ses choix devant sa propre conscience.* »¹ Cette définition de Mme Huybens reflète très bien le cadre de nos interventions. « Penser globalement, agir localement », ce mot d'ordre à la mode décrit parfaitement bien notre démarche.

Évidemment, nous ne pouvons relever seuls ce défi. Ce que nous proposons dans notre mémoire, c'est ni plus ni moins qu'un nouveau contrat social, un nouveau modèle de gouvernance qui s'appuie sur le développement durable en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, qui interpelle les producteurs, les citoyens, les consommateurs et toutes les instances impliquées, de la terre à la table. Le temps presse! Nous exhortons le gouvernement québécois à agir avec célérité en adoptant une véritable politique nationale de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

La Commission permet aujourd'hui de penser à demain pour que, collectivement, nous établissions les conditions gagnantes qui assureront un avenir prometteur à l'agriculture et à l'agroalimentaire québécois. Ce que nous semons aujourd'hui engendra la récolte de demain. Assurons-nous qu'elle soit généreuse!

Notes

Section 1

1. *The Economic Impact of the Ontario Cattle and Beef Sector*, Maury Bredahl, Jeevika Weerahewa, Michael Weber, Department of Food, Agricultural and Resource Economics, University of Guelph, December 2006.

Section 2

1. Jean-Paul Laplace, Institut français pour la nutrition, Cahiers Agricultures 2006, vol. 15 n° 4.
2. L'approche HACCP repose sur un processus systématique visant à :
 - identifier les dangers associés à la salubrité des aliments;
 - préciser les points de contrôle critiques au sein du processus de production;
 - établir les limites critiques pour s'assurer que chaque point de contrôle critique est maîtrisé;
 - mettre en place et documenter les bonnes pratiques de production afin de prévenir et solutionner les problèmes.
3. Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, propos rapportés par Claude Lévesque, *Le Devoir*, 14 novembre 2006, page A 1-8.
4. Tiré de la Loi sur la concurrence C-34, Guide sur les indications « fait au Canada », et du site Web d'Aliments du Québec.

Section 3

1. Politique agricole commune.
2. Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, propos rapportés par Claude Lévesque, *Le Devoir*, 14 novembre 2006, page A 1-8.
3. *Guide de conception des amas de fumier au champ*, Denis Côté, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), décembre 2005.
4. *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*, Fédération des producteurs de bovins du Québec, MAPAQ, MDDEP, mars 1999.

Section 4

1. Henri-Paul Rousseau, président et chef de la direction, Caisse de dépôt et placement du Québec, 8 mai 2007.
2. *L'agroindustriel*, CRÉA, Université Laval, Vol. 4, n° 3, juillet 2006.
3. Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., chapitre M-35.1.
4. Planification stratégique 2006-2009, RMAAQ.

Conclusion

1. Professeure, Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi
Article paru dans *Le Producteur de lait québécois*, avril 2007, p. 13-14.

Principales sources d'information

Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir, Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ), janvier 2007

Agriculture et alimentation : réflexions croisées, Jean-Paul Laplace, Cahiers Agricultures, 2006, vol. 15, n° 4, 375-8, Paris

Bœuf Qualité Plus, *Manuel de référence*, CCA et FPBQ, janvier 2007

La réussite dans le nouvel environnement économique passe par le modèle d'affaires, Communiqué de presse, Gilles des Roberts, Caisse de dépôt et placement du Québec, 8 mai 2007

Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie, Fédération des producteurs de bovins du Québec, MAPAQ, MDDEP, mars 1999

Guide de conception des amas de fumier au champ, Denis Côté, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), décembre 2005

L'agroindustrielle, Bulletin de la cellule d'intelligence économique, Centre de recherche en économie agroalimentaire (CRÉA), Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval, Vol. 4, n° 3, 3 juillet 2006

La mondialisation à bout de souffle : le marché commence à se heurter au retour progressif de l'État, Claude Lévesque, *Le Devoir*, 14 novembre 2006, page A 1-8

Le développement durable : une manière de penser et de vivre, Nicole Huybens, professeure, Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, *Le Producteur de lait québécois*, avril 2007

Monographie de l'industrie du bœuf au Québec, MAPAQ, septembre 2006

The Economic Impact of the Ontario Cattle and Beef Sector, Maury Bredahl, Jeevika Weerahewa, Michael Weber, Department of Food, Agricultural and Resource Economics, University of Guelph, December 2006

www.alimentsduquebec.com

www.rmaq.gouv.qc.ca

La Fédération des producteurs de bovins du Québec

Cinq secteurs de production réunis sous un même toit

Fondée en 1974, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) est une association agricole constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Sa mission première consiste à défendre et à promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des producteurs et des productrices de bovins du Québec. Elle est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

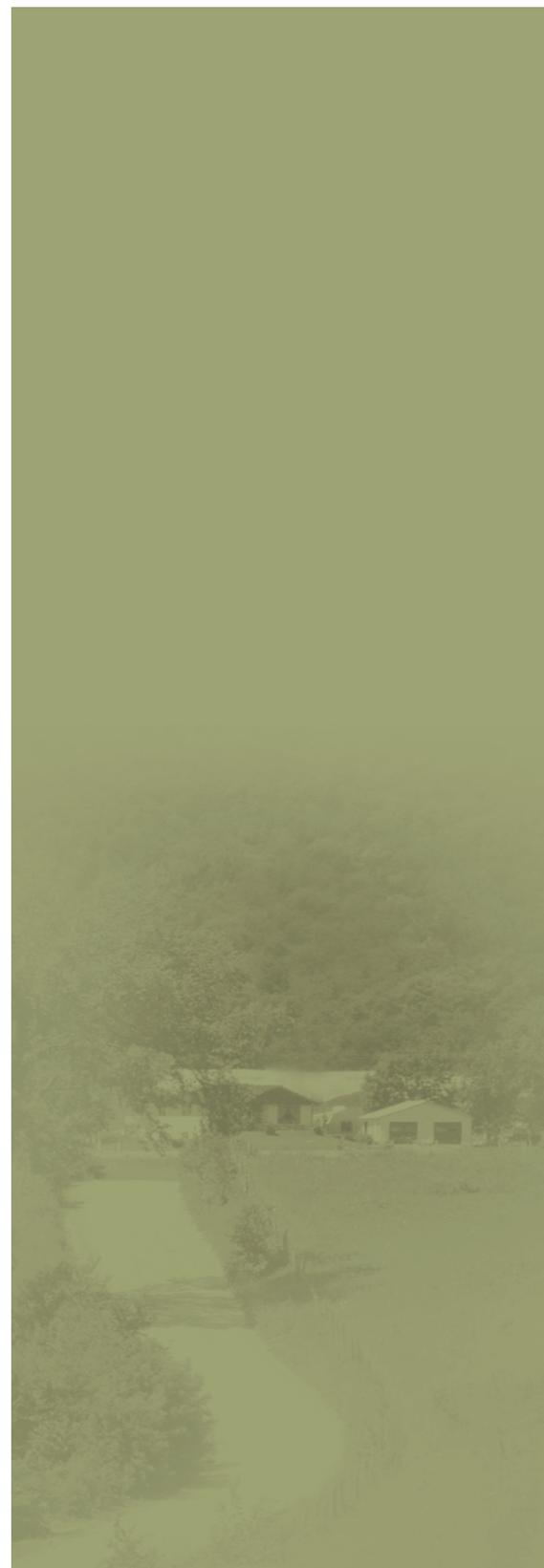
Formée de 14 syndicats régionaux, la Fédération regroupe quelque 23 350 producteurs de bovins répartis dans 14 300 entreprises agricoles à travers tout le Québec. Ces producteurs commercialisent annuellement 925 000 bovins pour une valeur à la ferme de près de 650 M\$.

Depuis 1982, la Fédération gère le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec qui s'applique aux cinq secteurs de production : veaux d'embouche, bouvillons d'abattage, bovins de réforme et veaux laitiers, veaux de grain et veaux de lait. Ce plan lui confère le pouvoir de réglementer la mise en marché des bovins en vue de la rendre plus ordonnée et efficace. Elle administre également un programme de garantie de paiement qui protège les producteurs contre d'éventuelles faillites d'acheteurs ou d'encans.

La Fédération dispose d'un fonds de recherche lui permettant d'être partie prenante dans d'importants projets auxquels sont aussi associés les gouvernements, les universités, les centres de recherche et les partenaires privés. L'environnement, la santé et le bien-être animal, les techniques d'élevage, l'économie et la mise en marché sont autant de domaines couverts par la recherche.

Les secteurs des veaux de grain et des veaux de lait disposent de leur propre fonds de promotion. Ils utilisent ces fonds pour accroître la notoriété et la consommation de leurs produits auprès des consommateurs du Québec et d'ailleurs.

Depuis 2002, la Fédération est actionnaire à 50 % de Réseau Encans Québec, par lequel transite plus de 80 % des bovins vendus par encan au Québec. La Fédération agit également en aval de la production. Ainsi, les producteurs de bouvillons d'abattage sont actionnaires à 80 % de l'Abattoir Z. Billette inc. depuis 2004, et les producteurs de bovins de réforme possèdent Levinoff-Colbex depuis 2006.



« Ce que j'aime le plus en agriculture, c'est ce sens de la continuité qu'il nous faut avoir, tout en innovant sans cesse! » Michel Dessureault.

Ces quelques mots du président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, résument bien l'approche qui caractérise notre Fédération, active et constamment à la recherche de meilleures façons de faire collectivement.

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec

